



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2001/12
5 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports
(Cinquante-deuxième session, 14-16 novembre 2001,
point 12 c) de l'ordre du jour)

**ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL**

**Proposition de collaboration entre l'Union internationale des chemins
de fer (UIC) et le Groupe de travail intersecrétariats
des statistiques des transports (IWG)**

Note établie par l'UIC et par le secrétariat

I. RÔLE DE L'IWG

1. En février 1991, le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) a été créé par Eurostat, par la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) et par la CEE-ONU. Son objectif principal est d'harmoniser, autant que possible, les statistiques des transports à l'échelle internationale, afin de rendre comparables les données publiées par ces trois organisations, de rationaliser les méthodes de calcul et de réduire la charge que constitue pour les États membres la fourniture de données.
2. Pour mener à bien sa tâche, l'IWG doit coopérer avec les organisations spécialisées et professionnelles connaissant bien le secteur des transports.

II. RÔLE DE L'UIC

3. Créée en 1927, l'UIC fait paraître depuis 1932 des données fiables dans un recueil intitulé «Statistique internationale des Chemins de fer», qui est sa publication la plus connue. Par le biais de ses brochures contenant les règles définies et appliquées par ses membres, l'UIC coopère depuis de nombreuses années avec des organisations internationales. En outre, les correspondants du Centre de statistique de l'UIC étant souvent les mêmes que ceux des instituts nationaux de statistique, les entreprises ferroviaires connaissent bien le Questionnaire commun.

III. CONTEXTE

4. Le 6 mars 2001, le groupe de statistique de l'UIC a invité les membres du Groupe de travail intersecrétariats (c'est-à-dire la CEE-ONU, la CEMT et Eurostat) à participer à des discussions sur les possibilités de coopération.

5. La CEE-ONU, la CEMT et Eurostat se félicitent de l'intérêt que l'UIC porte aux travaux de l'IWG. Compte tenu du rôle important que l'UIC joue dans le transport ferroviaire, la coopération entre les organisations intéressées contribuerait sans aucun doute à accroître l'efficacité des travaux et la fiabilité des statistiques.

6. Si elle était acceptée par les États membres, la proposition ci-après devrait être bénéfique à toutes les parties concernées:

IV. ÉCHANGE DE DONNÉES

Données

7. L'IWG souhaiterait recevoir de l'UIC des données, sous forme électronique, concernant tous les paramètres du Questionnaire commun pour les statistiques des transports et l'ensemble des 55 pays membres de la CEE-ONU. En échange, l'IWG fournirait à l'UIC des statistiques sur les autres modes de transport sous la même forme.

Calendrier

8. L'échange des données devrait se faire aussitôt après le traitement et la validation des statistiques par les organisations respectives.

Utilisation/type des données

9. Les données seront de deux types:

- «Provisaires»: Il s'agira de données non encore publiées officiellement qui ne pourront être utilisées qu'à des fins internes.
- «Publiées»: Les données publiées officiellement (sur papier ou sous forme électronique) ne pourront figurer que dans des documents officiels ou sur des supports utilisant les technologies de l'information auxquels les usagers publics pourraient avoir accès.

IWG

10. L'IWG pourra utiliser librement les données de l'UIC à des fins internes et externes:
- *Fins internes*: Voir «Droit d'auteur»
 - *Fins externes*: Les données de l'UIC ne seront pas utilisées comme statistiques officielles à moins que le pays concerné désigne l'UIC comme un fournisseur de données. Elles ne serviront que dans des modèles établissant des estimations sur les statistiques manquantes. Il sera indiqué que ces estimations sont fondées sur des données de l'UIC.

UIC

11. L'UIC pourra utiliser librement les données du Questionnaire commun à des fins internes et externes:
- Fins internes: Voir «Droit d'auteur»
 - Fins externes: Voir «Droit d'auteur»
 - ⇒ Petite quantité de données: utilisation gratuite
 - ⇒ Grande quantité de données: nécessité de conclure un accord spécial

Droit d'auteur

12. L'utilisation des données sera gratuite. Toutefois, la source devra être indiquée par les mentions suivantes: «Source: UIC» ou «Source: Questionnaire commun de l'IWG (CEE-ONU, CEMT et Eurostat)».

V. MÉTHODOLOGIE

13. L'UIC sera un des principaux partenaires de l'IWG dans le cadre des travaux méthodologiques relatifs au transport ferroviaire. L'IWG et l'UIC veilleront, autant que possible, à ce que les données soient comparables entre les modes de transport.

VI. EXPOSÉ DES BESOINS DE L'IWG AUPRÈS DE L'UIC

14. L'IWG pourrait demander conseil à l'UIC au sujet de l'introduction de nouveaux paramètres. L'UIC formulera des observations sur les documents approuvés par l'IWG dans un délai de trois mois. En outre, l'IWG aura la possibilité de participer, au moins une fois par an, à une réunion du groupe de statistique de l'UIC, afin d'y exposer ses travaux et ses besoins.

VII. EXPOSÉ DES BESOINS DE L'UIC AUPRÈS DE L'IWG

15. L'UIC aura la possibilité d'indiquer quelles sont les données que les entreprises ferroviaires ont du mal à fournir. L'IWG soumettra ses observations à la réunion suivante du WP.6 de la CEE-ONU.

16. L'UIC pourrait faire des propositions quant à l'introduction de nouveaux paramètres. L'IWG soumettra ses observations à la réunion suivante du WP.6 de la CEE-ONU.

17. L'UIC aura la possibilité de participer, au moins une fois par an, à une réunion du WP.6 de la CEE-ONU, afin d'y exposer ses travaux et ses besoins. En outre, l'UIC pourrait être invitée à assister aux réunions de l'IWG consacrées aux questions ferroviaires.
